


La comptabilité financière est la source d'information principale de la comptabilité de gestion.

1 DIFFÉRENCES D'INCORPORATION

La comptabilité financière fournit la base du calcul des coûts, mais son champ d'application ne coïncide pas tout à fait avec celui de la comptabilité de gestion . Il est donc nécessaire d'opérer certaines modifications aux charges comptables pour **obtenir une meilleure expression économique des coûts**.


Toutes ces modifications représentent des différences d'incorporation, les charges incorporables représentant les charges que la comptabilité de gestion fait entrer dans les coûts.

$$\text{Charges de la comptabilité de gestion} = \text{charges de la comptabilité financière} + \text{charges supplétives} - \text{charges non incorporables} \pm \text{autres différences d'incorporation}$$

1. Charges incluses pour un montant différent

Les charges retenues doivent concerner la période étudiée : il faut parfois substituer aux charges de la comptabilité financière des charges étalées selon des critères purement économiques.

2. Charges supplétives

Ces charges n'existent pas dans les comptes de la classe 6  mais sont économiquement justifiées. Elles correspondent à la rémunération des capitaux propres ou à celle de l'exploitant, notamment.

3. Charges exclues des coûts (non incorporables)

Ces charges existent dans les comptes de la classe 6 mais ne sont pas justifiées économiquement. Elles peuvent correspondre notamment aux

amortissements dérogatoires (fiscaux) ou à des réparations importantes (exceptionnelles).

2 CONCORDANCE DES RÉSULTATS

Résultat analytique = produits de la comptabilité de gestion – charges incorporées en comptabilité de gestion

Résultat de la comptabilité financière = produits de la comptabilité financière – charges de la comptabilité financière

Les différences de traitement comptable entraînent une différence entre le résultat de la comptabilité financière et le résultat analytique global.

On a donc :

Résultat de la comptabilité financière

= *Résultat analytique global*

+ *charges supplétives – produits supplétifs*

– *charges non incorporables + produits non incorporables*

– *mali d'inventaires + boni d'inventaires* 

– *écart d'imputation rationnelle* 

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ DE GESTION

1

POURQUOI DES DIFFÉRENCES D'INCORPORATION ?
→ **LA COMPTABILITÉ DE GESTION VEUT CALCULER L'EXPRESSION ÉCONOMIQUE DES COÛTS.**

➡ Des charges incluses pour un montant différent.

Par exemple : le loyer trimestriel de l'entreprise Ubu de 24 000 € payé en janvier.
Pour la comptabilité financière : 24 000 € en janvier, 0 en février, 0 en mars.
Pour la comptabilité de gestion : 8 000 € chaque mois.

➡ Des charges supplétives.

La comptabilité du sous-traitant Otto de l'entreprise Ubu est tenue par la femme du responsable, non salariée.

Si on estime à 3 000 € mensuels la rémunération d'un salarié tenant ce poste, le montant de la charge supplétive mensuelle pour Otto est égale à 3 000 €.

➡ Des charges non incorporables.

Les produits fabriqués (coût de production = 20 000 €) pour un client de l'entreprise Ubu ont été détruits suite à un incendie.

Ces 20 000 € seront considérés comme des charges non incorporables, cette perte étant exceptionnelle.

Le coût de production de la commande ne comprendra qu'une seule fois le coût de production des produits fabriqués.

2

CONCORDANCE DES RÉSULTATS

LE RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE CORRESPOND AU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE.

LE RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE GESTION CORRESPOND AU RÉSULTAT ANALYTIQUE GLOBAL.

S'IL Y A DES DIFFÉRENCES D'INCORPORATION, LES DEUX RÉSULTATS SONT DIFFÉRENTS.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

= RÉSULTAT ANALYTIQUE GLOBAL
+ CHARGES SUPPLÉTIVES
- PRODUITS SUPPLÉTIFS
- CHARGES NON INCORPORABLES
+ PRODUITS NON INCORPORABLES
- MALI D'INVENTAIRES
+ BONI D'INVENTAIRES
- ÉCART D'IMPUTATION RATIONNELLE.

EXEMPLE : RÉSULTAT ANALYTIQUE DE L'ENTREPRISE UBU EN JANVIER : 140 000 €,
CHARGES SUPPLÉTIVES = 3 000 €, CHARGES NON INCORPORABLES = 20 000 €,
MALI D'INVENTAIRE = 500 €
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE = 140 000 + 3 000 - 20 000 - 500 = 122 500 €